

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COORDONNATEUR DU COMITÉ  
DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT AFRICAINS SUR  
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CAHOSCC)**

Le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique, réuni le 18 février 2023 à Addis-Abeba (Éthiopie), adopte les décisions et recommandations suivantes :

1. **PREND NOTE** du rapport du Coordonnateur du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), S.E. M. William Ruto, Président de la République du Kenya,
2. **EXPRIME SA RECONNAISSANCE** à la République du Kenya pour avoir coordonné le travail du CAHOSCC et pour ses réalisations exceptionnelles dans le cadre de son leadership politique et du maintien de l'unité de l'Afrique ainsi que pour avoir conduit le continent lors de la vingt-septième Conférence des Parties (COP27) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à la dix-septième Réunion des Parties agissant en tant que Conférence des Parties à son Protocole de Kyoto (KP) et à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris ;
3. **PREND NOTE** avec satisfaction des orientations politiques et des réunions préparatoires convoquées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et des réunions préparatoires à la COP27 du Groupe des négociateurs africain sur les changements climatiques ;
4. **FÉLICITE** S.E. M. Abdel Fattah El-Sissi, Président de la République arabe d'Égypte, S.E. M. Sameh Shoukry, président de la COP27, ainsi que le peuple égyptien pour l'accueil et le bon déroulement de la COP et pour avoir pris des décisions cruciales pour faire progresser et mettre en œuvre les programmes d'action relatifs au climat ;
5. **FÉLICITE** les Émirats arabes unis d'avoir été approuvés comme nouveau pays hôte de la vingt-huitième session de la Conférence des parties (COP28) à la CCNUCC ; **REND HOMMAGE** à S.E. le Dr Sultan Al Jaber en tant que président désigné de la CoP28 et **S'ENGAGE** à soutenir les Émirats arabes unis pour que la COP puisse livrer des résultats ambitieux qui accélèrent la lutte contre les changements climatiques à travers le monde ;
6. **FÉLICITE** S.E. M. Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo, Président de la Commission Climat du bassin du Congo,
7. **SALUE et SOUTIENT** l'initiative prise par le Président de la République du Congo, au nom de la Commission Climat du bassin du Congo, de lancer la Décennie mondiale de l'afforestation et de la préservation de la planète, et d'abriter, en juin 2023 à Brazzaville, le Sommet « Amazonie/Congo/Bornéo-Mekong, Sommet des

trois bassins et de la Décennie mondiale de l'afforestation », sous l'égide de l'Union africaine et des Nations Unies.

8. **RAPPELLE** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.723(XXXII) et Assembly/AU/Dec.764(XXXIII) demandant à la Commission d'organiser un sommet africain sur le climat et appelant les États membres de l'Union africaine à proposer d'accueillir ce sommet. À cet égard, **SALUE ET APPROUVE** l'offre du Kenya d'accueillir ledit sommet du 4 au 6 septembre 2023 à Nairobi (Kenya) ;
9. **SE FÉLICITE** du rôle de S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine dans la coordination et le montage d'événements sur le changement climatique lors de la COP27, qui ont permis de promouvoir des études de cas et des mesures en faveur du climat pour l'Afrique et de rehausser ainsi l'image de notre continent ;
10. **EXPRIME SA RECONNAISSANCE** au Groupe des négociateurs africains dirigé par la République de Zambie pour avoir représenté les intérêts de l'Afrique dans les négociations sur le changement climatique, et **EXHORTE** le Groupe à continuer de représenter les intérêts de l'Afrique et à parler d'une seule voix pour servir les intérêts des pays africains ;
11. **SE FÉLICITE** des décisions de la COP27 et de la quatrième conférence ministérielle africaine (CMA 4) qui reconnaissent l'accès limité aux systèmes d'alerte précoce et appelle à une augmentation des subventions publiques pour l'Afrique subsaharienne et à la fourniture de ressources supplémentaires par les pays développés, conformément à ces décisions ;
12. **EXHORTE** le Groupe des négociateurs africains à continuer de travailler avec les Parties et la future présidence de la COP28 pour parvenir à des décisions qui tiennent compte des besoins spéciaux et des circonstances particulières de l'Afrique dans le cadre de l'Accord de Paris ;
13. **PREND NOTE** de la décision de la COP27 qui reconnaît les effets du changement climatique, aggravés par la production énergétique et alimentaire mondiale, et **DEMANDE** des ressources supplémentaires à hauteur de 4 000 milliards de dollars par an pour les investissements dans les énergies renouvelables ;
14. **SOULIGNE** la nécessité d'une opérationnalisation rapide de l'objectif mondial d'adaptation (OMA) dans le cadre du programme de travail Glasgow-Sharm-el-Sheikh à la COP26, et **DEMANDE INSTAMMENT** aux Parties à œuvrer à l'obtention d'un résultat d'étape concret à la COP28, qui facilite le renforcement et la mise en œuvre de l'action d'adaptation et donc de la capacité des Parties à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique grâce à la fourniture de ressources financières supplémentaires pour l'adaptation ;
15. **PREND NOTE AVEC REGRET** de l'insuffisance du financement de l'adaptation pour répondre à l'aggravation des effets du changement climatique dans les pays

en développement et **SOULIGNE EN OUTRE** qu'il est nécessaire que les pays développés respectent leur engagement de doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025, conformément au paragraphe 18 de la décision de la CMA3 ;

16. **SOULIGNE** les effets néfastes du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les personnes, la nature et les infrastructures, en particulier en Afrique, et **SOULIGNE** la nécessité urgente d'intensifier la fourniture de financements, le renforcement des capacités et la technologie pour améliorer la capacité d'adaptation et la résilience ;
17. **DÉPLORE PROFONDÉMENT** la promesse non tenue des 100 milliards de dollars de financement du climat d'ici 2020, et **RECONNAIT** ses répercussions négatives pour la mise en œuvre de mesures ambitieuses en faveur du climat, et **EXHORTE** les pays développés Parties non seulement à honorer leurs engagements dès que possible, mais aussi à accroître leur financement de l'action en faveur du climat dans les pays en développement Parties afin de rétablir la confiance dans le processus multilatéral de lutte contre les changements climatiques ;
18. **APPELLE** au lancement d'urgence des travaux du Comité de transition pour opérationnaliser le fonds pour pertes et dommages d'ici la COP28, et **EXHORTE EN OUTRE** le Comité à se laisser guider par les décisions précédentes de la COP lors de la définition de l'arrangement institutionnel, de la gouvernance et de l'éligibilité. La mise en place du Mécanisme et du fonds de financement des pertes et dommages demande à ce que le fonds soit rapidement rendu opérationnel ;
19. **APPROUVE** la demande formulée par le Conseiller juridique de l'UA auprès du Tribunal international du droit de la mer (TIDM) de permettre à l'Union africaine de participer à la procédure engagée par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et du droit international (COSIS), et **AUTORISE** le COREP à adopter le budget nécessaire pour la mise en œuvre de ces activités
20. **EXHORTE** les pays développés Parties à fournir un financement accru en faveur de l'action climatique compte tenu des besoins des pays en développement atteignant jusqu'à 6 000 milliards de dollars pour la période pré-2030, et **REÎTÈRE** son appel aux pays développés Parties pour qu'ils allouent de nouvelles ressources financières, représentant une progression et une plus grande ambition par rapport aux efforts antérieurs, aux entités opérationnelles du Mécanisme financier, en particulier le Fonds vert pour le climat dans le cadre de sa reconstitution cette année ;
21. **SE FÉLICITE** de la mise en place d'un programme de travail sur les transitions justes dans le contexte de l'article 2 de l'Accord de Paris, **REÎTÈRE** son appel à la reconnaissance des multiples formes et étapes des transitions justes, et **EXHORTE** les Parties à envisager ce type de transitions, notamment des voies vers un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique dans les différents secteurs du GIEC, et dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, tout en reconnaissant la nécessité d'un

financement accru pour les transitions et le transfert de technologie ainsi que pour le renforcement des capacités en vue de la création de nouveaux emplois de qualité ;

22. **SE FÉLICITE** des avancées réalisées dans le cadre du premier bilan mondial qui évalué les progrès collectifs vers la réalisation des trois objectifs de l'Accord de Paris, à savoir l'objectif de température, l'objectif d'adaptation et l'objectif de financement, et **EXHORTE** toutes les Parties à progresser vers la production de résultats et de recommandations pour les trois objectifs respectifs afin d'informer et d'orienter les Parties et, par la suite, les contributions déterminées au niveau national ;
23. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des activités menées dans le cadre de l'Initiative pour l'adaptation en Afrique (AAI), l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), les Commissions africaines sur le climat et l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA) dans la coordination de la mise en œuvre de la réponse de l'Afrique au changement climatique et **DEMANDE** un soutien supplémentaire pour intensifier la mise en œuvre de ces initiatives ;
24. **EXPRIME EN OUTRE SA RECONNAISSANCE** à la République arabe d'Égypte pour l'opérationnalisation réussie de l'Unité d'appui technique à l'Initiative africaine d'adaptation au Bureau régional des Cités et Gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU Afrique) au Caire ;
25. **PREND NOTE** avec satisfaction le soutien complémentaire apporté par tous les partenaires au Groupe des négociateurs africains, en particulier par la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Programme ClimDev Afrique, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la République fédérale d'Allemagne ;
26. **FÉLICITE** la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'AUDA-NEPAD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour la création et l'efficacité du Pavillon Afrique à la COP27 et **APPRÉCIE** l'espace fourni par le Pavillon aux pays et institutions africains pour présenter la réponse de l'Afrique au changement climatique et **DEMANDE** aux États membres d'appuyer la mise en place permanente du Pavillon Afrique aux futures COP ;
27. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de soutenir un processus large et participatif pour l'élaboration de la Position africaine commune sur le changement climatique qui inclura les femmes, les jeunes, le secteur privé, la société civile, les universités et les gouvernements ;
28. **PREND NOTE** de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032),

**DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de renforcer la capacité des États membres à accéder au financement climatique nécessaire à la mise en œuvre de multiples programmes en matière d'adaptation et d'atténuation ainsi qu'à des transitions justes, notamment par le biais du programme de gouvernance du changement climatique en Afrique ;

29. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.723 (XXXII) demandant à la Commission d'élaborer le Règlement intérieur du CAHOSSC et **DEMANDE** au Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) de suivre la procédure régulière pour finaliser l'élaboration du Règlement intérieur avec le soutien de la Commission de l'UA d'ici la prochaine réunion du CAHOSSC.
30. **SE FÉLICITE** des résultats de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Commission climat de la région du Sahel, tenue le 17 février 2023, au siège de l'UA, sous la présidence de S.E. M. Mohamed Bazoumat, Président de la République du Niger, et **APPROUVE** les recommandations qui y sont formulées.